

Conditions générales de livraison

Le présent document régit la bonne logistique entre les fournisseurs/expéditeurs et la société C.HAFNER GmbH + Co. KG, Maybachstraße 4, 71299 Wimsheim, Allemagne.

Notification de livraison de commande

par le fournisseur/l'expéditeur – Veuillez nous avertir au moins 24 heures à l'avance de votre livraison par un mail à l'adresse Logistik_Wareneingang@c-hafner.de . La notification de livraison doit contenir des informations sur les articles et unités de manutention compris dans la livraison ainsi que sur le chargé de commande et le destinataire.

Livraison

- Vous trouverez notre **adresse de livraison** dans notre commande. La désignation du destinataire (nom/secteur) **est impérative**. Exemple :
C.HAFNER GmbH + Co. KG
z. Hd. Hr. Müller / Best. Nr. 41 328
Maybachstraße 4
71299 Wimsheim
- La **réception des marchandises** a lieu du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 12h30 à 16 h, le vendredi jusqu'à 14 h.
- **Dates de livraison**
Les dates spécifiées par C.Hafner pour la livraison ou la mise à disposition des commandes sont contraignantes. Si le fournisseur est dans l'impossibilité de respecter une date de livraison ou de mise à disposition, il doit en informer immédiatement C.Hafner, le chargé de commande/service Achats, et convenir d'une nouvelle date.

Livraison et emballage

- Tout matériau doit pouvoir être identifié à l'arrivée des marchandises par une description pertinente figurant dans les documents d'accompagnement.
- Tout matériau doit être emballé de manière telle qu'un risque de blessure dû au matériau ou à son emballage soit exclu.
- La livraison de marchandises dangereuses n'est possible que si elle a été notifiée au préalable à l'adresse Logistik_Wareneingang@c-hafner.de et si la marchandise est étiquetée en conséquence.
- **Sécurité de transport générale et matériau d'emballage**
Afin de garantir un traitement efficace et en toute sécurité de votre marchandise, les exigences générales suivantes sont à respecter :
 - La marchandise doit être emballée de manière à être protégée contre tout endommagement pendant le transport. Il convient de protéger les marchandises fragiles par un emballage approprié et d'en garantir un maniement en toute sécurité lors du stockage.
 - Les espaces vides dans l'emballage de transport doivent être remplis. Utiliser comme matériau de remplissage du papier chiffonné, des coussins d'air ou du film à bulles. Ne pas utiliser de pastilles de polystyrène expansé ni de papier déchiqueté. Le matériau de remplissage doit pouvoir être éliminé de manière écologique.
- **Dimensions des palettes**
 - La hauteur de palette (marchandise + palette) maximale admise pour la livraison est de 1 100 mm. D'autres hauteurs sont possibles dans des cas exceptionnels mais requièrent une autorisation écrite.
 - Le poids maximal de chaque palette (marchandise + palette) ne doit pas excéder au total 1 000 kg.
 - La livraison doit être effectuée sur europalettes uniquement. Les palettes certifiées EPAL ou UIC sont admises.
 - Les palettes doivent présenter les dimensions 1 200 mm (longueur) x 800 mm (largeur).
 - Les palettes livrées sont échangées contre des palettes vides de même qualité. Si le nombre de palettes vides requis n'est pas disponible en stock, les palettes seront restituées ultérieurement dans un délai raisonnable. Les europalettes inutilisables (pourriture, clous, etc.) ne sont pas échangées.

■ **Sécurité des palettes**

- La marchandise doit être bien fixée au support de chargement (palette) de manière à ne pas pouvoir glisser.
- Les bandes métalliques ne sont pas admises pour le cerclage.

■ **Livraison dans des conteneurs réutilisables**

L'emploi de conteneurs réutilisables est possible par principe, mais uniquement sur consultation et accord préalables.

■ **Livraison sous forme de colis**

Les unités d'emballage ne doivent pas être bombées vers l'extérieur ; le poids total de chaque unité d'emballage ne doit pas dépasser 31,5 kg. Les dimensions maximales de chaque unité d'emballage ne doivent pas dépasser 600 x 400 x 300 mm (L x l x H), sauf pour les marchandises volumineuses.

Étiquette d'adresse et documents d'accompagnement

■ **Étiquette d'adresse**

Il convient de munir chaque unité d'emballage livrée et chaque palette d'une étiquette d'adresse.

Les étiquettes doivent contenir les informations suivantes :

- Expéditeur (adresse complète)
- Destinataire, avec indication du service et/ou de la personne
- Numéro de l'unité d'emballage et nombre d'unités d'emballage

■ **Bon de livraison**

Tous les colis doivent contenir un bon de livraison. Ce bon de livraison doit comprendre au minimum les informations suivantes :

- Expéditeur (adresse complète)
- Destinataire, avec indication du service/de la personne
- Numéro(s) de commande
- Date de la commande
- Nombre exact d'unités d'emballage, de cartons et de palettes livrés
- Désignation du matériau
- Les bons de livraison doivent être placés en principe à l'extérieur de la palette/du colis de manière à être accessibles facilement. À cet effet, il est recommandé d'utiliser une enveloppe à soufflet. Si le bon de livraison se trouve dans l'unité d'emballage, il convient d'apposer sur cette dernière la mention « Bon de livraison à l'intérieur ».
- La facture originale ne doit pas être jointe à la livraison. Les factures doivent exclusivement être envoyées à l'adresse indiquée, séparément de la commande.
- Dès lors qu'un envoi est composé de plusieurs unités d'emballage, il convient de joindre un bon de livraison à chaque unité d'emballage.
 - **Frais d'envoi** - La livraison à Wimsheim doit avoir lieu franco domicile.
 - **Dédouanement** - Tous les envois en provenance de l'étranger doivent être dédouanés.
 - **Contrôle des envois à la réception de la marchandise**
Les envois livrés sont acceptés sous réserve. À l'entrée de l'entreprise, nous procédons uniquement à un contrôle visuel extérieur de la marchandise commandée et livrée afin de nous assurer qu'elle n'est pas endommagée et qu'elle a été livrée en bonne et due forme.
Le transporteur doit noter sur la lettre de voiture tout endommagement extérieur des envois, à défaut de quoi seul le nombre d'unités d'emballage (colis, palettes, etc.) livrées sera attesté au chauffeur. Le contrôle des quantités et des marchandises est effectué plus tard, sur la base du bon de livraison et de la commande. Les marchandises endommagées ou livrées par erreur ainsi que les quantités livrées en trop ne sont pas acceptées.

Remarque:

Des frais de gestion peuvent être facturés en cas d'inobservation des présentes conditions de livraison. S'il est impossible de remédier à l'inobservation, nous nous réservons le droit soit de refuser de prendre livraison, soit de renvoyer la marchandise. Les frais afférents seront facturés majorés des frais de gestion.